



D.2016.05.25.9.10

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 25 MAI 2016

9 - COMMUNICATION**9.10 - Partenariat et convention entre le SMTC-Tisséo et la Ville de Toulouse organisatrice du Festival Rio loco.- Approbation et autorisation de signer la convention**

L'an deux mille seize, le vingt cinq mai à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M. Trautmann)	
DEL BORRELLO Marc		X (M. Grass)	
GRASS Francis	X	X (M. Keller à partir de 11h00)	
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X	X (M. Aujoulat à partir de 10h45)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAIL-MICHELET Karine	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPRT			
BACOU Denis	X		
LERY Sébastien	X		
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN			
ROUCHON Adeline		X (M. Suaud)	
SUAUD Thierry	X		

Monsieur le Président expose que dans le cadre du festival Rio Loco qui se tiendra du 15 au 19 juin 2016 à la Prairie des Filtres, il a été envisagé d'établir un partenariat entre la Ville de Toulouse et le SMTC-Tisséo.

Il convient dès lors d'établir une convention fixant les modalités de mise en œuvre de ce partenariat ainsi que les engagements réciproques de chaque partie.

Le SMTC-Tisséo s'engage à :

- (...) assurer la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 6 au 19 juin 2016 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public, **COUT NUL**
- (...) mettre à disposition du 13 au 20 juin 2016, quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé Cours Dillon. **COUT NUL**
- (...) informer les salariés ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par les organisateurs du festival, d'un système de filtrage et de fermeture. **COUT NUL**
- (...) prolonger les horaires des derniers départs du métro à 1H00 du matin les nuits du mercredi 15 et du jeudi 16 juin 2016.

En contrepartie, la Ville de Toulouse s'engage à :

(...) assurer la visibilité du logo du SMTC-Tisséo sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation (logo + insertion visuel dans le programme).

(...) valoriser via ses outils de communication les horaires des derniers départs métro à 1H du matin les nuits du mercredi 15 et jeudi 16 juin 2016

(...) mettre à la disposition 70 Pass « 1 jour » et 30 Pass « 4 jours ».

Aussi, la Ville de Toulouse s'engage à mettre en place une déviation piétonne et un dispositif de filtrage.

Ces deux systèmes seront gérés par la société de sécurité et de gardiennage choisie par le Festival Rio Loco.

Il est ici proposé au Comité Syndical d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser le Président à signer cette dernière.

*
* *

Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président :
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

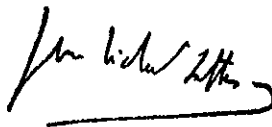
ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de la convention de partenariat avec la Ville de Toulouse.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour,
Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme
Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Michel LATTES', with a horizontal line underneath.

Jean-Michel LATTES

CONVENTION

N° 2016-0844

ENTRE

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, sis 7, Esplanade Compans Caffarelli, BP 11120, 31011 TOULOUSE cedex 6, et représenté par son Président, M. Jean-Michel LATTES, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de la délibération n° D 2015.05.25.9.10 en date du 25 mai 2016.

Ci-après dénommé « **SMTC-TISSEO** »

ET

La Ville de Toulouse, sis 18 rue St Rémy – 31000 Toulouse (N° Siret : 213 105 554 000 17 - APE : 8411Z - Licences n°1 – 107 8590/ N°2 – 107 8603 / N°3 – 107 8604) et représentée par son Maire, dûment habilité par une délibération du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2015 :

Ci-après dénommée « **LA VILLE DE TOULOUSE** »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Dans le cadre du festival Rio Loco qui se tiendra du 15 au 19 juin 2016 à la Prairie des Filtres, il a été envisagé d'établir un partenariat entre la Ville de Toulouse et le SMTC-Tissé.

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques du SMTC-Tissé et de la Ville de Toulouse dans le cadre des actions organisées par cette dernière lors du Festival Rio Loco.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DU SMTC-TISSEO

Le SMTC-Tissé s'engage à (...) :

- (...) assurer la diffusion d'une annonce sonore dans les stations de métro des lignes A et B du 6 au 19 juin 2016 afin de promouvoir cette manifestation et ses accès en transport en commun auprès du grand public,
- (...) prolonger les horaires des derniers départs du métro à 1H du matin les nuits du mercredi 15 et jeudi 16 juin 2016.
- (...) mettre à disposition du 14 au 20 juin 2016, quatre emplacements bus sur le parking de la gare de bus situé au Cours Dillon.

Accusé de réception en préfecture 031-253100986-20160530-20160525-9-10D- DE Date de télétransmission : 30/05/2016 Date de réception préfecture : 30/05/2016

- (...) informer les salariés ainsi que les chauffeurs de bus des lignes en relation avec la gare de bus du cours Dillon, de la mise en place par les organisateurs du festival, d'un système de filtrage et de fermeture.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DE LA VILLE DE TOULOUSE

La Ville de Toulouse s'engage à :

(...) assurer la visibilité du logo du SMTC-Tisséo sur l'ensemble des documents de communication liés la manifestation (logo + insertion visuel dans le programme).

(...) valoriser via ses outils de communication les horaires des derniers départs métro à 1H du matin les nuits du mercredi 15 et jeudi 16 juin 2016

(...) mettre à disposition 70 Pass « 1 jour » et 30 Pass « 4 jours ».

Aussi, la Ville de Toulouse s'engage à mettre en place les dispositifs techniques suivants :

-Déviation piétonne – Cour Dillon

Une déviation piétonne sera mise en place en collaboration entre SMTC-Tisséo, Rio Loco et les services techniques de la Ville de Toulouse. Des barrières de police seront mises à disposition de Rio Loco qui prendra en charge le montage, la maintenance et le démontage en accord avec le SMTC-Tisséo.

-Dispositif de filtrage – Cour Dillon

Un dispositif de filtrage et de fermeture sera mis en place à l'entrée de la gare de bus Tisséo. Le dispositif est prévu sur deux interventions bien distinctes :

- Un système de filtrage de 5h00 à 22h00.
- Un système de barrières de 22h à 5h00.

Ces deux systèmes seront gérés par la société de sécurité et de gardiennage choisie par le Festival Rio Loco.

ARTICLE 4 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant entre les parties.

ARTICLE 5 – DUREE

La présente convention est consentie et acceptée pour la réalisation du festival ; elle prendra effet à compter de sa signature par le dernier signataire et prendra fin au plus tard le 20 juin 2016 inclus sauf cas de résiliation prévu à l'article 6.

ARTICLE 6 : RESILIATION

La convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des Parties, notamment en cas de non-respect par l'une des parties de ses obligations, ou en cas d'annulation du Festival.

La présente convention pourra également être résiliée pour tout motif, par l'une ou l'autre des parties ou à tout moment dès lors que l'ensemble des parties en sont d'accord, sans indemnités de part et d'autre.

ARTICLE 7 : LITIGES

Tout litige qui ne pourra être résolu à l'amiable entre les Parties relatif à l'exécution ou à l'interprétation de la convention sera soumis à la juridiction compétente.

A Toulouse, le

Pour le SMTC-Tissé
Le Président

Pour la Ville de Toulouse
Le Maire,

Jean-Michel LATTES